# Carte de vigilance météorologique Diffusée le mardi 32 août 2008 à 6 h.00 Valable jusqu'au mercredi 13 août 2008 à 6 h.00 Valable jusqu'au mercredi 13 août 2008 à 6 h.00 Conseils des pouvoirs publics Précipitations/Orange - Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilants. Evitez le réseau routier secondaire - Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles - Si vous habitez en zone habituellement inondable, prenez les précaulons d'usage. Depuis décembre 2007, la vigilance pluie-inondation reprend la plus défavorable des 2 vigilances : fortes précipitations ou crues. Cette carte est diffusée sur le site de Météo-France et, en cas de besoin, relayée par les spots météo télévisés. Lors de crues significatives sur les cours d'eau retenus par l'État, le département concerné figure en orange ou en rouge sur la carte et le pictogramme « pluies, inondations »

### Vous pouvez nous aider...

Le Service de la Prévision des Crues Seine Aval et fleuves Côtiers Normands améliore en permanence la fiabilité de ses prévisions. Dans cet objectif, il nous est impératif de connaître au mieux les crues passées et les dégâts provoqués. L'aide des mairies et du grand public est essentielle pour recueillir des témoignages sur ces crues, qu'il s'agisse de documents écrits (rapports d'analyses de crues, études hydrauliques...), de films, de photographies (avec possibilité de repérer la hauteur d'eau : présence de bâtis...). Le SPC prend à sa charge la duplication de ces suppports, qui seront rendus dans les meilleurs délais.

Les agents du Service de la Prévision des Crues Seine Aval et fleuves Côtiers Normands (10 agents, dont 7 prévisionnistes) sont à votre disposition pour répondre à vos questions et recueillir les informations en votre possession. Réf. : SSER/bpc/présentation BPC.pmd - septembre 2008

Conception graphique et réalisation : SG/BMG/PAO - Impression : Imprimerie



Source : site internet http://www.france.meteofrance.com

Direction Départementale de l'Équipement de la Seine-Maritime Service Sécurité et Éducation Routière - bureau Prévision des Crues 2, rue Saint-Sever - 76032 Rouen cedex Tél 02 35 58 56 44 Fax 02 35 58 56 43 bpc.sser.dde-76@developpement durable.qouv.fr



# Le Service de la Prévision des Crues Seine Aval et fleuves Côtiers Normands

# **Editorial**

■Prévision des Crues (SPC) constitue une avancée notable dans l'anticipation des crues, dans la mesure où ces services permettent de prévenir le plus tôt possible les acteurs de la sécurité, les préfectures, les mairies, mais aussi chaque citoyen à son niveau. Cette plaquette a pour finalité de mieux faire connaître le service de la Direction Départementale l'Équipement de la Seine-Maritime en charge de cette mission et le rôle que chacun d'entre nous peut jouer dans le dispositif afin de faire progresser ensemble nos connaissances sur le sujet.

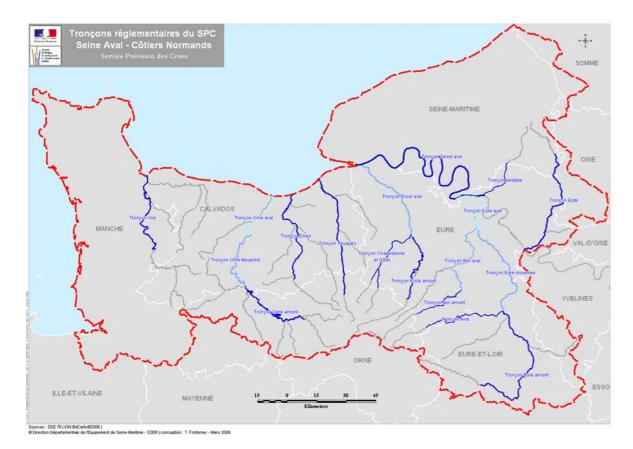
Alain Neveü
Directeur Départemental de
l'Équipement
de la Seine-Maritime
par intérim



Service de la Prévision des Crues Seine Aval et fleuves Côtiers normands

e Service de la Prévision des Crues Seine Aval et fleuves Côtiers Normands (SPC SACN), basé à la Direction Départementale de l'Équipement de la Seine-Maritime à Rouen, a remplacé le 5 juillet 2006 les Services d'Annonce de Crues de la Manche, du Calvados, de l'Eure, de l'Eure et Loir et de la Seine.

La zone d'action du SPC SACN englobe les 5 départements de Haute et Basse-Normandie et une partie de l'Eure et Loir, ainsi que quelques communes des Yvelines, de l'Oise, du Val d'Oise et de la Somme.



La Création des 22 Services de Prévision des Crues et du SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations) en quelques dates.

### Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 et décret n° 2005-28 du 12 janvier 2005

L'Etat organise la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues.

### Arrêté du 2 juin 2003

Création du SCHAPI.

### Arrêté du 26 janvier 2005

Réorganisation des Services d'Annonce de Crues (SAC) en vue de créer les Services de Prévision des Crues (SPC), à compter du 5 juillet 2006.

### Arrêté du 27 juillet 2006

Attribution à certains services déconcentrés du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer d'une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues.

### Nos principales missions

- La vigilance relative aux crues des cours d'eau retenus par l'État, mission assurée 365j / 365j et 24h/24.
- L'assistance aux collectivités dans le domaine de la prévision et de l'information sur les crues sur l'ensemble de la zone d'action du SPC (mise en place de systèmes d'annonce de crues, de repères de crues).
- La capitalisation de la connaissance sur les risques inondations relative à tous les cours d'eau de la zone d'action du SPC, impliquant la fourniture de données aux acteurs du territoire.

### La vigilance sur les crues

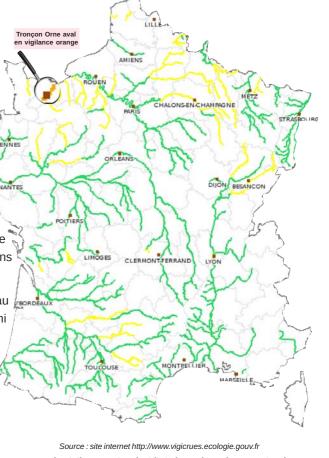
La procédure de vigilance sur les crues répond à une volonté d'anticipation des crises par les mairies, les préfectures... et de responsabilisation du citoyen face à sa propre sécurité.

L'État a retenu certains tronçons de cours d'eau au titre de la vigilance sur les crues, sur la base des critères suivants :

- enjeux significatifs en terme d'inondation par débordement de cours d'eau.
- possibilité d'élaborer des prévisions et de transmettre l'information dans des délais compatibles avec les besoins des entités en charge de la sécurité civile.

Pour chacun de ces tronçons, le SPC SACN affecte un niveau de vigilance à 24h en fonction de différents paramètres, parmi lesquels figurent:

- des seuils indicatifs de hauteur d'eau au niveau des stations de mesure,
- des cumuls de pluies susceptibles d'engendrer des situations de crues,
- une analyse de la situation de la nappe souterraine,
- une évaluation de la saturation des sols,
- la prise en compte de l'imperméabilisation...



Carte de vigilance nationale éditée le 10 décembre 2007 à 10h00

## Définition des niveaux de vigilance crues

|        | Nature du risque   | Conséquence   |
|--------|--|---|
| Vert   | Situation normale. Pas de risque de crues.   | Pas de vigilance particulière.                      |
| Jaune  | Risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.   | Vigilance particulière pour les activités exposées. |
| Orange | Risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens. Phénomène inhabituel.    | Situation de crise potentielle.                     |
| Rouge  | Risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens. Phénomène rare et catastrophique. | Mise en oeuvre d'un<br>dispositif de crise.         |

L'ensemble des données relatives à la vigilance sur les crues, ainsi que les hauteurs d'eau mesurées aux stations sont envoyées plusieurs fois par jour au SCHAPI, qui se charge de la cohérence de la vigilance sur les crues à l'échelle nationale.

La carte de vigilance sur les crues (niveaux national et local) et les bulletins associés constituent le vecteur privilégié d'information du public.

Ces données sont disponibles à l'adresse internet :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

La carte de vigilance est actualisée au minimum 2 fois par jour (à 10h et à 16h), et autant que nécessaire en cas d'aggravation de la situation.